

180

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 180 25 mai 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

François Calame
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Pierre Ghelfi
Claude Stadelmann

Michel Soutter, cet inconnu

La Suisse au Festival de Cannes. Un jour, des applaudissements pour le dernier film du Polonais Polanski ; le lendemain, des applaudissements pour le cinquième long métrage du Genevois Soutter ; le surlendemain, des applaudissements pour un chef-d'œuvre de l'Italien Fellini. Le cinéma suisse dans la mêlée. Officiellement, avec cocktail et réception à l'appui.

Sur la lancée de « Charles mort ou vif » et de « La Salamandre », d'Alain Tanner, tout semble aller de soi.

Il a fallu pourtant que la Confédération sorte de l'ombre (où elle se terrait après une expérience tentée avec J.-L. Roy) et propose avec succès « Les Arpenteurs » aux organisateurs cannois.

En filigrane de cette entreprise, une volonté délibérée d'entrer dans le circuit, de conquérir une place sur le marché cinématographique mondial (à titre d'exemple, les films les plus courus en France en 1971: 1. « Les Aristochats »; 2. « Love Story »; 3. « Mourir d'aimer »): si une sélection flatte délicieusement un certain orgueil national, les retombées cannoises sont d'abord commerciales; le Grand Prix, les distinctions annexes, voire les sélections pour le concours, se monnaient au prix fort et la plupart des autres réalisations sombrent de nouveau rapidement dans l'oubli si elles ne bénéficient pas ensuite d'une publicité soigneusement orchestrée; restent à l'arrière-plan, une information culturelle diffuse pour le grand public et une promotion ambiguë du septième art.

Pour mener à bien leur opération, les spécialistes du Département de l'intérieur ont misé sur un inconnu (voir en pages intérieures), tout au moins du spectateur suisse; il ne pouvait en être autrement puisque le cinéma helvétique n'a pas cours dans les salles obscures de Genève à Romanshorn.

L'itinéraire est devenu classique: il s'agit d'imposer un produit suisse en Suisse à partir de l'étranger.

Le paradoxe réside dans le fait que la Confédération subsidie la réalisation de films dans notre pays, récompense annuellement les meilleures productions et contribue en général à l'organisation de notre culture cinématographique autochtone, mais manque aussi des moyens nécessaires pour soutenir la diffusion de ces œuvres (le Centre suisse du cinéma balbutie depuis des années et ne trouve un début d'efficacité réelle que dans une collaboration récente avec un organisme nouvellement créé, le Film-pool, spécialisé dans la diffusion et la distribution des films suisses).

Sans être exagérément pessimiste, on peut douter que les films suisses s'imposent aux distributeurs et aux exploitants de salle en Suisse par le détour de Cannes, si prestigieux soit-il. Car le septième art naissant tant à Genève et Lausanne qu'à Zurich, Berne, Bâle ou Lucerne est de cette catégorie qui ne convient pas à l'industrie actuelle du cinéma, dominée par des investissements publicitaires et des frais d'exploitation si pesants qu'ils acculent à aller à la rencontre de la plus grande masse le plus loin possible à la recherche du succès le plus facile. « Le film confirme que l'école helvétique s'exprime à la fois dans le sens de l'anticonformisme et contre la mode », soulignait le chroniqueur du Figaro à propos des « Arpenteurs »; une telle orientation, même si schématiquement exprimée, suffit aujourd'hui à décourager des industriels habitués à miser sur les réflexes acquis de leur clientèle.

C'est dire que la démonstration de prestige de Cannes doit se doubler à l'intérieur de nos frontières d'un effort concerté pour mettre à la disposition des spectateurs suisses ces miroirs que lui proposent des cinéastes très proches d'eux. Et ce, sans prendre en charge les déficiences d'un système traditionnel de distribution qu'on peut imaginer, par exemple, de doubler par une organisation parallèle moins lourde.

Laurent Bonnard

L'aide suisse aux riches des pays pauvres

L'épineuse réalité des Ecoles suisses à l'étranger revient à la surface de l'actualité. La « Commission de travail » instituée en 1970 par le Département de l'intérieur et chargée d'examiner la situation problématique de ces institutions, est en passe de déposer ses conclusions. Il n'est pas inutile de rappeler pourquoi le Conseil fédéral se trouve tant préoccupé par la question.

Les Ecoles suisses ont été fondées par des compatriotes émigrés qui voulaient permettre à leurs enfants de suivre un enseignement parallèle aux normes helvétiques.

L'origine des plus anciennes Ecoles remonte à la première moitié du siècle passé. C'est en Italie qu'elles prirent naissance ; les Suisses de Naples d'abord, de Gênes, Milan, Luino ensuite, étaient alors assez nombreux pour créer de tels établissements.

Dès 1900, et à partir de la Seconde Guerre mondiale surtout, d'autres colonies suisses — composées en bonne part de représentants du commerce ou de l'industrie — imitèrent la formule. En Italie encore, en Espagne, en Afrique (Égypte, Ghana), en Asie (Thaïlande, Singapour), en Amérique latine (Chili, Pérou, Colombie, Brésil, Mexique)...

Ressources

Au départ, les colonies assuraient financièrement l'existence de leur institution scolaire. Pourtant, les écolages et autres dons ne suffirent plus au développement amorcé. C'est du moins ce qu'il

faut constater puisqu'en 1922 (il y a juste cinquante ans) les autorités fédérales acceptèrent d'accorder une subvention annuelle. Son montant, d'ailleurs, n'allait cesser d'augmenter.

A l'heure actuelle, plusieurs millions de nos francs sont versés régulièrement par la Confédération (sept millions en 1970). Leur gestion est confiée aux responsables des quelque vingt Ecoles concernées, plus précisément à leurs commissions scolaires, devenues selon les circonstances, de véritables conseils d'administration (à Sao Paulo, en 1971, on a reçu trois millions de francs, à fin de constructions).

Il convient d'ajouter l'aide substantielle des directions de l'instruction publique de plusieurs cantons ; de collectes du Comité suisse de la Fête nationale ; de la fondation «Secours aux Suisses». Pour grouper tous les apports privés, on a même constitué un *Comité d'aide*. Ce dernier coiffe — sans contrôle réel — les Ecoles suisses en compagnie du Secrétariat des Suisses de l'étranger, du Département fédéral de l'intérieur et, sur place, des légations « compétentes ».

Evolution

Pourtant, plusieurs Ecoles à la recherche d'autres ressources, ont passé les bornes, interprétant les buts des pionniers. C'est ainsi qu'ouvrant au prix fort leurs portes à la classe riche de la population ambiante, certains collèges ont atteint le standing de grandes entreprises. Dans ces parages réservés à la « bonne société », les élèves de souche helvétique — non sans moyens financiers tout de même — sont devenus la minorité.

En attendant, le citoyen suisse paie. Il subventionne ces écoles privées, destinées à ceux qui ne connaissent aucune difficulté d'argent ! Cette situation est pour le moins paradoxale, voire scandaleuse, au tiers-monde où tout se passe en un vague relent de coopération, d'aide au développement...

Exemple sud-américain

Prenons, à titre d'exemple, le cas du *Colegio Helvetia* de Bogota, en Colombie. Fondé en 1949, il compte aujourd'hui un millier d'élèves, parmi lesquels on trouve soixante ressortissants suisses (beaucoup sont inscrits dans d'autres collèges privés — le 50 % des enfants de la colonie en âge de scolarité). En revanche, l'apport colombien laisse chaque mois, plus de neuf cents écolages payés par les parents riches de Bogota.

Mépris de la majorité

On « cultive » la minorité aisée *au mépris* de l'immense majorité pauvre en quête du strict nécessaire. Les intentions économiques ont effacé toutes préoccupations sociales — et même pédagogiques. C'est que l'entreprise appartient, en fait, à un groupe d'actionnaires ; une société immobilière — composée de Suisses — laisse les bâtiments et autres terrains en *location élevée* à la commission scolaire — helvétique elle aussi. Rentabilité et prestige de salon leur suffisent amplement !

Inquiétude à Berne

Après un an de lutte ingrate menée à Bogota, une poignée d'enseignants alertèrent, en 1970, le Conseil fédéral. Un groupe de travail fut institué par le Département de l'intérieur justement inquiet. On attend maintenant ses conclusions, l'Exécutif voulant remettre un message aux Chambres (en juin) concernant un nouvel arrêté sur les Ecoles suisses à l'étranger.

Quoi qu'il en soit, l'actuelle *impoture* ne saurait être tolérée plus longtemps. Des solutions ? Il y en a essentiellement trois, qui visent en premier lieu les collèges du tiers-monde.

Avenir

La première, étroite mais admissible, reviendrait (trop tard ?) à la conception d'origine. Les clas-

ses accueilleraient les seuls enfants suisses, qui verraient ainsi leur éventuel retour au pays grandement facilité. Ceci impliquerait en tout cas une sérieuse reprise en mains de la situation pédagogique des Ecoles en cause ! Le contenu de l'enseignement serait bien sûr enrichi de matières propres à une meilleure compréhension du lieu de séjour. Nous aurions là, en quelque sorte, les Ecoles d'un vingt-troisième canton. Présence discrète, mais honnête !

Une autre mesure, plus généreuse (et n'excluant pas la précédente) consisterait à élargir réellement, *sans discrimination sociale*, les buts d'une installation scolaire de la Suisse à l'étranger. On jouerait alors, à tous les niveaux, en répondant aux besoins les plus évidents, un rôle qui tenterait au moins de correspondre aux prétentions démocratiques et humanitaires de la Confédération. Ce serait un travail considérable et complexe. On sait, en effet, les difficultés inhérentes au seul concept d'*aide*. Quand elle serait possible, une coopération sérieuse n'aurait rien d'une sinécure.

Crever l'abcès

A défaut de ces éléments de transformation, il vaudrait mieux, en dernière analyse, abandonner les collègues de tels endroits au secteur privé ou à l'oligarchie que les occupe déjà. Celle-ci se chargerait bien de creuser toute seule le fossé qui la sépare toujours plus de l'immensité croissante de la misère — sans écoles. Cette dernière mesure aurait pour elle l'avantage de la franchise et compte tenu de l'ambiguïté actuelle de ce contexte helvétique en terre étrangère, aucun « écolier suisses » n'aurait à en pâtir !

Aura-t-on le courage, à Berne, de crever définitivement l'abcès ? Nous avons donné ici un aperçu de son importance...

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

Michel Soutter : pour mémoire

Au cheminement des films de Michel Soutter correspond particulièrement cette approche de l'objet de l'art, ainsi exprimée par Georges Lukacs : « Puisqu'il doit refléter la même réalité que la science et la philosophie, puisque dans ce reflet il poursuit la même universalité que la science et la philosophie, l'art ne peut ignorer le concept... Mais il est vrai que dans l'art, les concepts, les idées, les conceptions du monde, etc., concrètement universels, apparaissent toujours dépassés dans la particularité. L'objet du travail artistique n'est pas *le concept en soi* mais le mode selon lequel ce concept devient un élément concret de la vie dans des situations concrètes où des hommes concrets sont engagés. »

C'est à travers les hasards de la vie quotidienne, plus particulièrement à travers des rencontres à l'improviste, que Soutter parvient à traduire les pulsions fondamentales de l'homme, trouvant dans cette quête le moyen de briser n'importe quelle solitude.

Pour mémoire, les principales étapes de Michel Soutter (40 ans, réalisateur à la Télévision romande dès 1961) :

a) à la télévision.

- 1965 *A propos d'Elvire* de Michel Soutter, avec Liliane Aubert.
- 1966 *Une heure dix avec O'Neill*, avec Elisabeth Scob, portrait de Gustave Roud.
- 1967 Portrait de René Char, portrait de Jean Villars-Gilles.
- 1968 *La collection* d'Harold Pinter, avec Michel Lonsdale et François Rochaix, portrait de Louis Soutter.

1969 *Médor* de Roger Vitrac, avec Pierre Vernier et Nicole Rouan.

1970 *La chatte sur les rails* de Joseph Topol, avec Marie Dubois et André Weber (création française).

1971 *Une petite douleur* d'Harold Pinter, avec Danièle Delorme, Marcel Imhof, François Simon (création française).

1972 *Les Nénuphars*, dramatique à partir d'un scénario dont il est l'auteur.

b) au cinéma, scénario et réalisation.

1965 *Mick et Arthur* (moyen métrage).

1966 *La lune avec les dents*, avec William Wissmer, Noëlle Frémont, Michel Fidanza. Op. : Jean Zeller. Mont. : Eliane Heimo. Mus. : Jacques Olivier.

1968 *Haschisch* avec Edith Scob, Dominique Catton, Gérard Despierre. Op. : Jean Zeller. Mont. : Eliane Heimo. Mus. : Jacques Guyonnet.

1969 *La pomme*, avec Elsbeth Schoch, André Widmer, Arnold Walter, Dominique Catton, Claudine Berthet. Op. : Simon Edelstein. Son : Marcel Sommerer. Montage : Eliane Heimo. Mus. : Jacques Olivier.

1970 *James ou pas*, avec Harriet Ariel, Jean-Luc Bideau, Serge Nicoloff, Nicole Zufferey, Jacques Denis. Op. : Simon Edelstein. Mont. : Yver Schladenhaufen. Son : Marcel Sommerer. Mus. : Guy Bovet.

1972 *Les Arpenteurs*, avec Marie Dubois, Jean-Luc Bideau, Jacques Denis. Op. : Simon Edelstein. Mont. : Joële van Effenterre. Mus. : Brahms et Schubert. Son : Marcel Sommerer.

Responsabilité juridique en cas de catastrophe: la jungle des compromis

Mattmark et le récent jugement rendu quelques années après ce terrible malheur ont encore ravivé un débat dont la complexité est extrême, celui de la responsabilité juridique en cas de catastrophe. C'est ce thème général que nous nous proposons de traiter ci-dessous, sans prendre de position sur le dossier de Mattmark dont nous n'avons pas eu toutes les pièces entre les mains. Où se situe la limite entre la faute d'appréciation humaine et la carence due à l'évolution moderne de la technique? La réponse à cette question est délicate à la fois parce qu'à ce niveau devraient être prises les mesures nécessaires à la sécurité du travail et parce qu'elle permettrait de désigner les responsables en cas d'accident...

Toute catastrophe, si importante soit-elle, appelle un ou des responsables. Pour l'opinion publique, l'existence d'une faute est acquise dès l'abord et le repos des victimes semble subordonné à l'expiation d'un coupable dans une atmosphère de cérémonie rituelle immuable.

On entend par responsabilité, dans un sens très large, l'obligation pour une personne de réparer le tort qu'elle a causé à autrui. Dans notre système juridique, on admet que la responsabilité d'une personne est engagée lorsque quatre conditions sont réunies : 1. un acte humain (action ou omission ayant entraîné le préjudice); 2. un dommage; 3. le caractère illicite de l'acte humain (soit contraire à une obligation contractuelle, soit contraire aux devoirs juridiques généraux tels que l'obligation de ne pas nuire à autrui, d'être prudent, etc.); 4. un rapport de causalité adéquat entre l'acte considéré et le dommage.

Le secteur délicat

C'est lorsque l'acte humain apprécié par un tribunal est une omission et qu'il se situe dans le domaine scientifique ou technique que les difficultés d'appréciation sont les plus grandes.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, les sciences dites exactes ne procèdent du déterminisme que théoriquement et dans certaines limites. Pratiquement, elles ne permettent de faire que des prévisions assorties des calculs de probabilité directement tributaires de la complexité des facteurs en jeu. Plus l'application d'une science ou d'une technique est fonction des multiples conditions imposées par la nature, plus les prévisions sont aléatoires; ces contingences obligent les ingénieurs à introduire des coefficients de sécurité dans leurs calculs. En fait, aucune œuvre humaine ne peut être absolument sûre; en renforçant les conditions de sécurité, pour autant que cela soit possible, on ne peut que diminuer les risques sans les éliminer complètement.

Les limites de la sécurité

Une construction peut être calculée par exemple en tenant compte des effets du plus grand tremblement de terre jugé probable, mais un séisme encore plus extraordinaire peut malgré tout se produire et provoquer une catastrophe. D'autre part, des exigences de sécurité exagérées peuvent être illusoire ou aboutir à un résultat incompatible avec le point de vue économique ou simplement pratique de la chose : un avion construit avec des pièces largement surdimensionnées et muni de multiples dispositifs de sécurité sera trop lourd et volera mal ou même pas du tout.

Il est dangereux de croire naïvement que la science et la technique résolvent tous les problèmes. Des réalisations spectaculaires dans le domaine spatial ne doivent pas faire oublier que nous sommes encore relativement mal armés contre bien des phénomènes naturels prosaïques, tels que les tempêtes, les séismes, les avalanches, etc. En technique, on peut souvent imaginer des

circonstances néfastes, voire catastrophiques, plus ou moins probables; dans ces conditions, il s'agit de rechercher un compromis acceptable entre l'intérêt ou la nécessité de l'entreprise, ainsi que les possibilités techniques et financières, d'une part, et l'importance et la probabilité du risque, d'autre part.

Le respect de la loi

Nul n'est censé ignorer la loi, dit-on. Encore faudrait-il que celle-ci puisse être claire, précise et applicable dans tous les cas possibles. L'application aveugle d'une loi trop générale peut faire commettre des injustices dans certains cas particuliers; de même, le respect borné de normes techniques ou de prescriptions administratives trop imprécises peut être néfaste. D'autre part, et il faut en tenir compte, des lois, normes ou prescriptions qui tiendraient compte de tous les cas imaginables seraient inextricables tout en présentant quand même des lacunes. Les exemples d'incohérences à ce sujet ne manquent pas. Il suffira de rappeler les grèves du zèle pratiquées parfois, au cours desquelles l'application stricte des règlements paralyse tout et peut même créer des dangers. Notre civilisation moderne est trop complexe pour être réglementée aisément de façon claire et précise. Là aussi, la solution correcte est un compromis où le bon sens ne doit pas céder devant les schémas juridiques. Soulignons encore que le perfectionnisme en matière de réglementation est souvent dû à une certaine lâcheté; c'est une façon en effet de limiter les responsabilités en réduisant au maximum les possibilités de choix.

Répondre de ses actes

L'attribution des responsabilités est relativement aisée tant que l'on a affaire à des personnes indépendantes qui peuvent agir librement. Mais les difficultés rencontrées dans la plupart des cas aujourd'hui conduisent à la formation de structures sociales complexes et hiérarchisées à l'intérieur desquelles la répartition des responsabilités

n'est simple qu'en principe, lorsqu'on parle de salaires. Les choses se compliquent parfois dès qu'il s'agit de prendre des décisions délicates et elles deviennent inextricables quand il faut répondre de ses actes.

En fait, les subordonnés ne sont pas souvent véritablement libres de prendre les décisions qu'ils estiment nécessaires et ils ne peuvent pas démissionner ou simplement faire des réserves formelles par écrit chaque fois que les décisions prises ne correspondent pas exactement avec leurs idées. D'autre part, les chefs ne sont pas en mesure de vérifier tout ce que font leurs employés, ils ne sont pas sûrs que ceux-ci leur fournissent tous les éléments d'appréciation désirables, etc. Il semble que ceci mène trop souvent à un alourdissement des structures et à un formalisme paralysants, alors que la meilleure solution paraît être, non pas un renforcement de la hiérarchie, mais au contraire une large délégation de compétences et une augmentation de la participation aux décisions.

Le principe en vigueur

Le principe de la responsabilité a pour but d'assurer avant tout la réparation du dommage éventuel; la punition du fautif n'est qu'accessoire. Or ceci n'est réalisable que si le dommage est relativement petit. Dans certains milieux, on estime que la responsabilité doit rester en rapport avec les honoraires reçus pour l'affaire en cause, ce qui peut se justifier par les primes d'assurance à payer pour couvrir le risque et mériterait d'être examiné de plus près. Toutefois, les dommages peuvent maintenant être si grands que l'on ne peut plus contracter d'assurance à leur sujet; les responsables ne sont donc plus en mesure de les réparer. Faute de mieux, on est conduit dès lors à se limiter à la punition des coupables, ce qui est une consolation d'un goût douteux (évitons de considérer la punition comme une vengeance).

Dans cette perspective, il apparaît bien que la conception actuelle de la responsabilité est partiellement périmée et devrait être réajustée à l'importance des facteurs en jeu.

JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS

Accords ratifiés

Après les atermoiements que l'on sait, le Bundestag allemand vient de ratifier enfin les traités signés par le chancelier Brandt voici vingt mois avec l'URSS d'une part et la Pologne d'autre part. A ce propos, Paul L. Walser écrit dans l'AZ du 18 mai :

« L'œuvre de Willy Brandt, de Walter Scheel et d'Egon Bahr, ces fameux « Traités avec l'Est » (*Ostverträge*), peut enfin devenir réalité. Elle a résisté à tous les efforts de sabotage de l'opposition CDU/CSU.

» Ainsi commence pour l'Europe de l'Est — mais également aux yeux de l'Europe occidentale — une nouvelle phase de l'histoire d'Allemagne, avec laquelle on peut espérer que ce petit crédit de confiance dont l'Allemagne fédérale jouit à l'étranger et que le ministre des affaires étrangères Scheel mentionnait hier au Bundestag, va s'affermir. C'est le travail de pionniers de l'équipe Brandt-Scheel en matière de politique extérieure qui a rendu la chose possible. Et c'est pourquoi le vote de mercredi est plus qu'une victoire à la Pyrrhus.

» Il est vrai qu'au Bundestag, il s'en est fallu d'une voix pour que le cabinet obtienne la majorité absolue. Toutefois, étant donné que la seconde Chambre, le Bundesrat, si l'on en croit les dernières déclarations de la CDU/CSU, n'élèvera plus de difficultés, la ratification des accords de Moscou et de Varsovie se trouve assurée. (C'est chose faite à l'heure où j'écris ces lignes — réd.) Avec elle, la réconciliation avec l'Est, à quoi on aurait dû venir depuis longtemps, va pouvoir enfin de réaliser concrètement ».

Et de conclure que des élections anticipées sont cependant nécessaires, pour mettre fin au jeu de l'opposition, qui s'est efforcé de paralyser l'action gouvernementale en pratiquant un béton qui n'avait rien à envier à celui de l'Inter de Milan ! « Le marathon imposé par l'opposition a coûté

infiniment de force et de temps. » Or, pour la SPD/FDP, il est maintenant vital de ne pas perdre encore plus de temps.

Des élections anticipées Mais comment tourneront-elles ? Le précédent italien pas plus que le précédent anglais ne sont très encourageants. En attendant, félicitons-nous de voir nos camarades allemands remporter une victoire *indispensable*, puisque toute autre solution était impossible sans une guerre. Et songeons que nous pouvons peut-être contribuer à l'affermir, par exemple en ne demeurant pas indifférents à ces cartes de géographie politique, éditées dans notre pays, et qui continuent d'indiquer en filigrane, bien visibles, les frontières allemandes de 1937... Comme une revendication silencieuse, non pas seulement de réunification, mais encore de récupération des territoires devenus polonais et russes en 1945 ! Les socialistes allemands ont bien mérité de l'Europe et du monde : grâce à des « réformes », ils ont tout de même considérablement allégé l'atmosphère, et cela en l'emportant sur des forces redoutables. N'est-ce pas plus efficace — je me le demande parfois — que de crier « Nixon, assassin » ou de dénoncer la bureaucratie soviétique ?

J. C.

Nouvel Ordre Européen

Le journal L'action européenne, organe de combat national-révolutionnaire, annonce dans son numéro 8 qui a paru au cours du « 371^e mois de captivité de Rudolf Hess pour l'Europe et pour la paix », que la XI^e assemblée du Nouvel Ordre Européen (Déclaration de Zurich) s'est réunie à Lyon en avril. Des représentants d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, de France, de Pologne, du Canada, du Danemark, des Pays-Bas, du Portugal, de Belgique, d'Argentine et de Suisse y ont défini les impératifs les plus urgents pour l'Europe. G.-A. Amaudruz, de Lausanne, a été réélu secrétaire général.

Les retombées des élections communales

Nous avons signalé la renaissance de « Réaction », et aussi le fait que trois de ses collaborateurs avaient trouvé place sur des listes libérale et radicales aux récentes élections communales neuchâteloises. La polémique, engagée autour du mode de financement de ce périodique, s'est poursuivie. Elle a pris récemment une tournure telle qu'il convient de s'en faire l'écho.

Dans un article du « National », organe du Parti radical neuchâtelois, son secrétaire a tancé cette triste graine nationaliste aux accents lugubres. « Réaction » se devait de réagir. Sur un ton si enfantin que la « Voix ouvrière » n'a pas pu résister au plaisir de reproduire cette prose de morveux en mal de sensations qu'ils voudraient violentes.

De surcroît, le rédacteur en chef de « L'Impartial » a mis à jour un faux — publié dans la

rubrique « courrier » de « Réaction » — constitué pour l'essentiel d'un extrait de « Mein Kampf ».

« Réaction » réagissait une nouvelle fois, à l'égard de « L'Impartial » qu'elle accusait d'avoir sinon écrit, du moins suscité ce faux.

Tout cela n'est pas très beau. Le besoin de rajeunissement du Parti libéral n'excuse pas qu'il accueille sur sa liste celui qui s'intitule directeur de « Réaction ». Les soucis électoralistes de responsables du Parti radical n'excusent pas davantage une alliance avec celui qui s'appelle rédacteur en chef de « Réaction ».

Il aura fallu la fessée de « L'Impartial » pour que l'opinion publique soit informée. Il ne reste plus aux partis bourgeois qu'à se défaire de « Réaction » ou... à se démettre.

Le détail des résultats des élections communales neuchâteloises est maintenant connu.

Pour l'ensemble du canton, par rapport aux précédentes élections de 1968, les socialistes progressent de 1,6 %, les radicaux de 0,6 %, alors que les libéraux reculent de 1,7 %, les progressistes-nationaux de 2,1 % et le POP de 2,9 %.

En sièges, le Parti socialiste passe de 324 à 364; progression d'autant plus remarquable que ses gains avaient déjà été du même ordre de grandeur en 1968 par rapport à 1964.

Pour les trois villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle, les 123 sièges (41 par commune) se répartissent ainsi. Le Parti radical a 27 sièges (gains 9), le PS 48 (gains 3), le POP 16 (perte 10), le PPN 15 (perte 6), le Parti libéral 9 (perte 4) et le mouvement pour l'environnement (nouveau) gagne 8 sièges.

L'effritement des partis bourgeois traditionnels

s'est poursuivi au cours de ces douze dernières années. Si l'on observe le pourcentage des listes qui leur sont attribuées, celui-ci passe de 54,6 % en 1960 à 46,7 % en 1972. La gauche recule aussi de 41,7 % à 39,3 %. Ces déplacements de voix se font au profit de groupements locaux qui progressent de 3,7 % à 14,0 %.

La gauche neuchâteloise n'est pas encore majoritaire dans ce canton, certes. Mais l'apparition de mouvements de défense des intérêts communaux traduit la désaffection toujours plus manifeste de la population à l'égard de la bourgeoisie. Celle-ci a perdu la majorité relativement confortable qu'elle détenait encore sur le plan cantonal au début des années 60. Cette évolution entraîne une situation politique beaucoup plus fluide qui devrait permettre à la gauche, et singulièrement aux socialistes, de s'imposer comme l'axe d'une majorité réformatrice.

La fête au Prieuré

Les affiches annonçaient : « Le Prieuré c'est un espace libéré hors de l'emprise, bourgeoise où nous pouvons décider nous-mêmes de notre vie ». Dans le quartier encore populaire des Pâquis, où cependant le terrain vaut jusqu'à 5000 francs le m², subsiste un grand espace vert, l'année dernière c'était un parking, des arbres, une grande maison délabrée avec des dépendances, autrefois un hospice ; le tout appartient à la Confédération.

L'année dernière, un groupement d'habitants des Pâquis décida d'occuper les lieux. Après maintes difficultés, un long hiver, le Centre du Prieuré s'est transformé : des habitants du quartier, des jeunes ont réparé les toits, aménagé des pièces, organisé diverses activités, accueilli les enfants et les gens du quartier et d'ailleurs.

Samedi, c'était donc la fête de la renaissance malgré un temps maussade : des calicots, des ballons multicolores, des jeux pour les enfants qui s'ébattaient en masse dans le parc, courses aux sacs, peinture spontanée, feux de camp, et des tables pour la restauration : saucisses et galettes de blé, cuisine bourgeoise et cuisine végétarienne, au son d'un orchestre improvisé.

Aux différents étages on pouvait passer en revue les multiples activités du Centre : une cuisine populaire, on sert des menus biologiques, un sleeping, près de 70 personnes peuvent dormir, un drop in, les paumés y trouvent un toit et un réconfort moral, un espace libre, les enfants peuvent jouer et s'ébattre. Et les nombreux groupes qui de près ou de loin participent aux activités du Prieuré avaient ouvert des stands d'information : la presse et les publications parallèles, une exposition sur la drogue, une information sur la condition des apprentis, un spectacle audiovisuel sur l'armée.

On se souvient que le Centre autonome a duré quelques jours seulement, que le Centre des loi-

sirs de la Jonction ne reçoit plus de subventions de la ville, que certaines maisons de quartier sont en difficultés. Le Centre du Prieuré est toléré par la Confédération et la police, sans doute surveillé ; cela durera-t-il ? En tout cas ses occupants ont démontré qu'un minimum d'organisation et d'ordre était conciliable avec un maximum de libertés, qu'un Centre autogéré par des jeunes et des habitants du quartier est viable, même si ses activités sont essentiellement politiques et sociales.

Il est certain que dans la plupart des villes de quelque importance toute une population qu'on appelle marginale cherche un lieu de rencontre, d'échange, une communauté : les appartements sont trop petits, inhospitaliers. Les tensions de la vie s'exaspèrent, les conflits entre les générations s'accroissent. Le Centre du Prieuré propose peut-être une solution.

JURA

Dans la foulée du Théâtre Populaire Romand

Le bilan du théâtre professionnel dans le Jura ne tient pas en un long inventaire de spectacles. La géographie de la région (pas de grands centres) fournit un élément d'explication. Des SAT (Sociétés des amis du théâtre) pauvres, des budgets éphémères ; une activité normale dans les villes principales et aux Franches-Montagnes. A Saint-Imier, le secteur théâtre est pris en charge par le « Centre de culture et de loisirs ». Offre : cinq à six spectacles au programme. Animation : quelques scolaires, encore trop rares, présentations de pièces dans les classes du degré supérieur, en particulier à Delémont. Et pourtant, l'exercice n'est pas négatif, car les SAT ont mis en place une collaboration effective. De ce fait, l'AJAT (Association jurassienne des amis du théâtre) joue son véritable rôle d'organisation coordinatrice : pre-

mière réalisation, un programme commun pour les quatre localités importantes (Porrentruy, Delémont, Moutier, Saint-Imier) et les Franches-Montagnes. Il était temps, il est vrai.

Choix des pièces et des troupes

Les nostalgiques irrécupérables du « Grand Théâtre » regretteront toujours l'absence de grandes troupes françaises sur les scènes jurassiennes (les dites scènes, par leur exigüité, ne peuvent pas accueillir n'importe quel effectif d'acteurs, donc pas n'importe quelle troupe et pas n'importe quelle pièce). Les amateurs de ce théâtre-là ont pourtant toujours su satisfaire leur besoin à Bâle ou à Bienne à l'occasion des tournées « Gala-Karsenty ». Et alors... Le public n'a que faire de ces traditionnels succès parisiens usés et de leurs vedettes tarées.

Le Jura ne dispose pas d'une troupe professionnelle. Le TPR, depuis quelques bonnes années, comble avantageusement cette lacune. Non seulement au niveau de l'offre et de l'organisation des tournées d'autres troupes suisses romandes, mais surtout grâce à sa politique culturelle et d'animation. Le TPR a su éduquer un public exigeant de jeunes dans le Jura (en moyenne 60 à 70 % des spectateurs). En outre, l'influence du TPR, indirecte, demeure très sensible dans le choix des pièces que fixent les SAT. Pour 71-72 : *Oncle Vania* de Tchekov, *Playa Giron*, création collective, *Le Malade imaginaire*, Molière, *La Cruche cassée*, Kleist, *La Grande Enquête de François-Félix Kulpa*, et en supplément *Le Procès du Cerfeuil*, A. Muschg. Oui, deux classiques, mais interprétés de façon spectaculaire et intelligente par le TPR et le Théâtre de Carouge - Théâtre de l'Atelier.

Plus qu'un souvenir

Le public jurassien gardera beaucoup plus qu'un souvenir de la création collective *Playa Giron* que l'Ecole du Théâtre national de Strasbourg a montée. Une pièce éminemment politique, donnée avec verve et punch.

Un regret pourtant : cette troupe mettait à disposition des intéressés un important instrument d'animation : exposition de photos sur Cuba, des films, des conférences, des enregistrements de musique cubaine. Dans le Jura, aucun groupe ne s'est risqué à l'utiliser. Molière à l'école, ça passera toujours, Tchekov aussi, mais le théâtre politique, et surtout celui-là... Dans la même perspective, *La Grande Enquête de François-Félix Kulpa* mise en scène par Antoine Vitez aurait mérité un prolongement dans les écoles et ailleurs. Dommage que de tels thèmes de réflexion politique ne débouchent sur aucune action.

Collaboration indispensable

C'est pourquoi le travail des SAT nous paraît encore insuffisant. Il faudra à l'avenir absolument intéresser toutes les organisations culturelles, syndicales, politiques, à de tels spectacles, les consulter, les intégrer, et au niveau de la préparation, de la propagande et de la suite à leur donner.

Les gendarmes et les régents

Le canton de Zürich a décidé de renoncer à subventionner l'achat d'un livre de lecture utilisé dans les écoles publiques de neuf cantons suisses alémaniques, parce qu'un récit satirique de l'écrivain Kurt Kusenbergh a été jugé inconvenant par des policiers. Le résultat de l'opération a été la publication de ce texte dans divers journaux à grand tirage (d'où une large diffusion de l'opuscule en question).

Dans une lettre au Tages-Anzeiger, un maître secondaire a demandé malicieusement s'il ne fallait pas aussi interdire un autre livre de lecture qui contient un texte désagréable pour les instituteurs. Il s'agit d'un récit de Gottfried Keller, extrait de « Henri le Vert ». L'auteur de la lettre suppose que la caution du classicisme n'impose pas une décision immédiate.

Symbole de la sécurité : la Suisse

Il y a quelques mois, un éditeur allemand astucieux lançait une publication bimestrielle : « Eigentumswohnung ». Il s'agit d'une revue s'adressant à tous ceux qui veulent acquérir un appartement ou un logement de vacances. Le numéro 4 (avril/mai 1972) contient plusieurs articles consacrés à la Suisse : La Suisse, symbole de la sécurité, les logements de sports d'hiver en Suisse, la situation du droit immobilier en Suisse. La prochaine édition d'« Eigentumswohnung » contiendra aussi quelques pages sur la Suisse. Nos hôtes venus du nord ne manqueront pas d'être alléchés par cette phrase : « Wer sich über seine zweite Heimat Schweiz ganz genau informieren möchte... » (Celui qui désire s'informer avec précision sur sa deuxième patrie, la Suisse...) Les indications sur les immeubles à acquérir couvrent toute la Suisse : Flumserberg et Verbier, Haute Nendaz et Lenzerheide, Schönried et Saint-Moritz. Il n'y a que l'embarras du choix.

TÉLÉVISION

Jeux de cirque et idées reçues

« A armes égales », émission de la TV française. En présence, deux personnalités; chacune présente un film de dix minutes qu'elle a pu tourner sur le sujet imposé par les réalisateurs de l'émission; ensuite c'est le débat. Le studio est plongé dans l'ombre; les acteurs, encadrés par le feu des projecteurs s'affrontent; des arguments, souvent brillants, percutants, sont échangés. L'autre soir c'était Michel Rocard, secrétaire général du PSU,

contre Alexandre Sanguinetti, député UDR, ancien ministre. Sujet : le gauchisme.

Réflexion politique : zéro

Un dialogue de sourds; le premier parle des ouvriers du « Joint français », des artisans et des paysans en colère, le second des fils de bourgeois qui veulent casser la baraque. Qu'importe, les coups partent; on a envie de marquer les points : 1 à 0 pour Rocard... Et ainsi de suite pendant une heure. A la fin les lumières s'allument, le spectacle est fini, les acteurs quittent la scène. A dans un mois où vous verrez s'affronter X et Y sur tel sujet nouveau. Cette télévision-là tue la réflexion politique. Le débat devient match de boxe ou jeu de cirque. Le fond du problème passe au second plan. Ce qu'il reste du gauchisme ? Rien. « Ah ! ce Rocard, un type brillant ! Oui, mais Sanguinetti ne s'en est pas laissé compter », dit-on dans les chaumières.

En toute simplicité

« En direct avec », émission de la TV romande. Deux journalistes s'entretiennent en privé avec une personnalité. L'atmosphère est tout autre : pas de clair obscur, nous sommes invités dans une intimité, en toute simplicité; cela se passe entre gens bien élevés; le ton est égal, pas de sautes d'humeur. Nous sommes en Suisse. La semaine dernière nous étions chez le commandant de corps Lattion. Sobre, précis, il répond avec calme aux questions des journalistes. Seule la TV permet ainsi de bavarder avec ces hommes d'habitude si lointains, qui sont l'élite du pouvoir. Qu'avons-nous appris ? Rien.

L'hôte galonné a su éviter les questions embarrassantes : « Y a-t-il des implications politiques lors des nominations aux postes élevés de la hiérarchie militaire ? » « Oui, dans la mesure où l'autorité de nomination, le Conseil fédéral, est un organe politique. Mais les propositions sont faites par une commission qui examine les qualifications

militaires. » Question : « On accuse l'armée d'être un facteur d'immobilisme, de conservatisme. »

Réponse : « Si je me souviens de l'école primaire telle qu'elle était dans ma jeunesse et ce qu'elle est maintenant, cela n'a pas beaucoup changé. Par contre l'armée, elle, a évolué; le rapport Oswald; le Département militaire a été le premier à utiliser la planification... » Et ainsi de suite. Cette télévision-là crée des illusions : celles, pour le bon peuple de pénétrer dans l'intimité des grands. Constatez-donc, ils sont comme vous, vie familiale, soucis courants. Les journalistes sont des invités; ils ne peuvent (veulent) pas jouer le rôle de révélateur. Une émission comme celle-ci n'apporte pas de lumière nouvelle; elle ne fait que renforcer les idées reçues.

Esthétique routière

Il en va de l'autoroute du Léman comme des immeubles. On y jouit d'une fort belle vue, mais d'en bas, d'en face, cette vue, on l'obstrue.

Si la solution, au-dessus de Chillon, s'impose par son élégance technique, l'entaille du vignoble de Chardonne reste douloureuse.

On s'efforce aujourd'hui de rhabiller les murs. Mais un autre correctif serait souhaitable. Les talus (entre les deux pistes, entre la piste d'en haut et la route qui sert aux chantiers) apparaissent comme de grandes taches vert épinard entre les deux zones de vignes.

Ne serait-il pas possible, même si c'est au prix de quelques difficultés, de les replanter en vigne ?

Pas pour la récolte, mais pour le feuillage !